

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2009

- PROCES VERBAL -

L'AN DEUX MILLE NEUF le 24 novembre à 22h15 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 20 novembre 2009, s'est réuni en séance extraordinaire à la suite de la séance ordinaire, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Jérôme LETIER, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire

Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire

M. Alain ASSOULINE, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Geneviève TOUATI, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Brigitte OSMONT, conseiller municipal, pouvoir à Mme PALLIERE
Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal, pouvoir à M. NECTOUX
M. Quentin BOUCHACOURT, conseiller municipal, pouvoir à M. DESVAUX
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal, pouvoir à Mme MARGHIERI
M. Benoît AINS, conseiller municipal, pouvoir à Mme TOUATI
M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir à Mme ARTHUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire indique que conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 1-2 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le Conseil Municipal a été convoqué en urgence.

Conformément à la loi, M. le Maire demande l'approbation de cette urgence.

La notion de caractère d'urgence est liée à la correspondance du Président du Conseil Général du Val de Marne en date du 10 novembre 2009 reçue en mairie le 18 novembre 2009 attribuant la dotation départementale de fonctionnement 2009 au profit des associations à caractère local pour un montant de 14 215,04 €.

Aucun Conseil Municipal n'étant prévu avant la fin de l'exercice 2009, compte tenu des délais de convocation légaux du Conseil Municipal et de la répartition de ladite subvention à établir avant la fin de l'exercice 2009 et afin de

permettre aux associations une bonne gestion de leur trésorerie, c'est donc la notion d'urgence que M. le Maire présente.

Il propose d'accepter cette convocation en urgence et la met aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

1. Répartition de la subvention du conseil général du Val de Marne entre les associations à caractère local

M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, explique que depuis plusieurs années, l'assemblée départementale alloue annuellement à la Ville de Saint-Mandé une dotation à destination des associations à caractère local. Pour l'exercice 2009, cette contribution est de 0,64 € par habitant, ce qui permet à la Ville de percevoir 14 215,04 € sur la base de 22 211 habitants (population sans double compte).

Après lecture du projet de délibération, le conseil municipal approuve la répartition de la dotation du conseil général du Val de Marne :

NOM ASSOCIATION	PRESIDENT	DECISION 2009
CONFERENCE SAINT-VINCENT DE PAUL	Jean-Philippe GELEZ	950 €
APEI PAPILLONS BLANCS	André FALCUCCI	1 000 €
AMOPA DU VAL-DE-MARNE	Henri RENE	300 €
ASSO. NLE MEMBRES ORDRE NATIONAL MERITE	Olivier ZANG	300 €
ENTRAIDE EGLISE REFORMEE DE VINCENNES	Arlette ROMAN	600 €
ANAF	Anita ELGAIRE	1 000 € dont 200 € excep,
ASMAC	Marianne BOULAIRE	1 200 € dont 200 € excep,
JAZZ CLUB DE SAINT-MANDE	Pierre EROUKHMANOFF	300 €
APEL SAINT-MICHEL	Anne TOUZERY	-
ASSO. DES AMIS DE L'ECOLE DECROLY	Mylène ZITTOUN	500 €
ASSO.PROMOTION CENTRES THERAPIE-ACTP	Monsieur BENKIMOUN	1300 €
COMITE DES FETES	Jean-Pierre NECTOUX	1 950 € dont 600 € excep,
ADJ	Jean-Pierre NECTOUX	1515,05 €
APSIDE	Sylvie CREPIN	200 €
SAJIR	Béatrice GREGOIRE	500 €
AVIV	Fernand WIESENFELD	-
ASDAC	Marie-Claude JAMES	300 €
SMCF	Paul DESVAUX	-
ADAMA	Pierre CHALVIDAN	1 000 € dont 500 € excep,
FOYER SOCIO EDUCATIF DECROLY	Didier CAVAROC	-
FOYER DU COLLEGE OFFENBACH	Boris LESUEUR	300 €
SECOURS CATHOLIQUE	Monsieur LEBAS	-
CONCERTS SAINT-MANDEENS	Françoise RANDY	1 000 € excep
	TOTAL	14 215, 05 €

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

M. Jean Pierre NECTOUX ne prend pas part au vote.

2. Questions diverses

M. MAHEROU demande le montant de la dépense des ordinateurs mis à disposition lors des séances du conseil municipal. M. le Maire indique que le montant est d'environ 10 000 €.

M. MAHEROU rappelle que le stationnement annuel de surface est d'un montant de 200 €. A la demande de plusieurs Saint-Mandéens, il demande si un paiement en plusieurs fois est envisageable. De plus, malgré le paiement du stationnement de surface, certains utilisateurs ne peuvent stationner par manque de place mais également du fait du stationnement des deux roues sur des stationnements matérialisés pour voitures. Il demande si le stationnement payant pour ce type de véhicule pourrait être mise en place.

M. le Maire va demander au délégataire du service public si un paiement en plusieurs fois est envisageable.

Concernant les deux roues, M. le Maire demande au directeur des services techniques d'étudier la possibilité d'étendre le stationnement des deux roues déjà prévu dans le parking Charles Digeon. Enfin pour la mise en place du stationnement payant pour les deux roues, M. le Maire souhaite que la réflexion soit commune avec l'ensemble des villes avoisinantes.

M. MAHEROU précise qu'il ne parle que des Saint-Mandéens.

Mme ARTHUR rappelle qu'elle avait interpellé M. le Maire lors d'une séance du conseil municipal sur le cas du jeune Salah Hamouri. Elle précise que son cas est médiatisé et demande à M. le Maire de se solidariser au sein du mouvement qui le soutient et qui couvre l'ensemble des tendances politiques. Elle rappelle qu'il est emprisonné depuis 5 ans. Le comité de soutien met toute son énergie pour obtenir sa libération. Elle demande à M. le Maire d'appuyer la demande de sa libération dans le cadre de ses fonctions de vice-président au sein du groupe d'amitié France Israël à l'Assemblée Nationale. Au cœur du débat sur l'identité nationale et suite au propos du Président de la République s'engageant à aller chercher n'importe quel français où qu'il se trouve et quoi qu'il est fait.

M. le Maire s'engage à relancer les courriers qu'il avait envoyés en son temps auprès du ministère de l'intérieur et de l'Elysée. Il précise aussi qu'une justice démocratique a été rendue.

Mme ARHTUR répond que ce jeune homme a été jugé par un tribunal militaire.

Elle indique avoir assistée aux cérémonies du 11 novembre et elle demande une réhabilitation pour les fusillés pour l'exemple. Le Président de la République s'est prononcé favorablement pour la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple et dont les familles en subissent encore les conséquences. Elle rappelle qu'ils sont tout de même morts pour la Nation, souvent dans des conditions abominables et elle souhaite que leurs noms apparaissent sur les monuments aux morts. Elle demande si un débat va avoir lieu à l'assemblée nationale.

M. le Maire explique qu'une réflexion est engagée par le secrétariat d'état aux anciens combattants qui est confiée à des historiens. Un livre a été écrit par le général BACH, ancien chef du service historique de l'armée de Terre qui, malgré ce sujet délicat, avait déterminé une ampleur limitée à ces faits. Ces professionnels ont été saisis pour étudier ce dossier très délicat. M. le Maire s'engage à poser la question.

Mme TOUATI interroge M. le Maire sur les panneaux de libre expression alors qu'une réunion a eu lieu. Elle rappelle la loi sur ces panneaux de libre expression et elle constate que, malheureusement à Saint-Mandé, ils ne sont pas installés. Elle précise que certaines associations auraient souhaité dernièrement bénéficier d'un affichage libre.

M. le Maire indique que certains sites ont été identifiés et il souhaite que la propreté soit respectée sur ces panneaux.

M. NECTOUX précise que le dossier a été évoqué avec M. GILLES de la LONDE, directeur des services techniques.

Mme TOUATI ajoute que les panneaux se nettoient et elle partage le souci de la propreté évoqué par M. le Maire.

M. le Maire termine en félicitant les différents services qui ont mis en œuvre la politique de la ville : la deuxième fleur, le prix « Territoria » de la fonction publique innovation pour les big belly, le prix Watteau, prix décerné par les villes et villages fleuris et patrimoine pour la rénovation de la salle de fêtes et le label territoire de demain pour le projet IGN géomantique. Il remercie donc Florence CROCHETON pour ces actions.

M. le Maire remercie le service informatique pour la modernisation apportée à cette séance du conseil municipal.

M. MAHEROU demande pourquoi il n'y a pas de Catherinette cette année.

M. NECTOUX rappelle que la publicité habituelle a été faite et qu'aucune candidate ne s'est manifestée.

La séance est levée à 22h30